iBMB MPA TU BRAUNSCHWEIG

Institut für Baustoffe, Massivbau und Brandschutz | Materialprüfanstalt für das Bauwesen

Certificat d'essai

Traduction

Numéro de document :	(3208/222/12) – Mü du 03/08/2012
Demandeur :	ASPHALT ART INTERNATIONAL AG Riedstraße 7 CH 6330 Cham Suisse
Objet de la demande :	Essais permettant d'obtenir le classement de réaction au feu B 1 (difficilement inflammable) selon DIN 4102 partie 14 (édition mai 1990), comportement au feu de matériaux de construction et d'éléments de construction. Revêtement de sols et peintures de sol, détermination de la propagation de flammes sous une exposition à une source de chaleur rayonnante
Texte de référence:	DIN 4102 Partie 14 (édition mai 1990)
Réception des échantillons :	11/05/2012
Prise d'échantillon :	par le demandeur
Désignation de l'échantillon :	Revêtement de sol "TexWalk"

Observation : Au cas où le matériau de construction susmentionné ne serait pas utilisé comme produit de construction selon le règlement allemand MBO § 2, paragr. 9, chiffre 1, un agrément technique général allemand n'est pas nécessaire. Le présent certificat d'essai n'est pas valable lorsque le matériau de construction testé est utilisé comme produit de construction au sens des codes de la construction d'un Land allemand (MBO § 17, paragr. 3).

Ce certificat d'essai ne remplace pas une certification éventuellement nécessaire exigée par les codes de la construction d'un Land allemand.

Dans la procédure du code de la construction, ce certificat d'essai peut être utilisé comme base
- aux justifications de conformité exigées s'il s'agit de produits de construction régis par des normes ou réglementations
- aux justifications de l'aptitude à l'usage nécessaires s'il s'agit de produits de construction non régis par des normes ou réglementations

Les résultats des essais se réfèrent exclusivement à l'échantillon susmentionné et ci-dessous décrit.

Le certificat d'essai comporte 4 pages et 1 annexe.

Materialprüfanstalt f. d. Bauwesen MPA BS Braunschweig

La diffusion de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale et sans modification. Des extraits ou des versions abrégées sont soumis à autorisation écrite préalables par le MPA Braunschweig. Les traductions de ce document qui ne seraient pas demandées par le MPA doivent porter la précision " Traduction de la version originale allemande non contrôlée par l'Institut d'essai des matériaux en génie de la construction, MPA Braunschweig. La page de garde et la page des signatures de ce document portent le cachet officiel du MPA Braunschweig. Tout document ne portant pas de signature ni le cachet officiel est sans validité. Le matériel d'échantillons a été utilisé entièrement. Les accréditations sont valables pour les procédures d'essai indiquées dans les actes officiels. La liste des domaines accrédités est disponible sur demande

Materialprüfanstalt (MPA) für das Bauwesen
Beethovenstraße 52
D-38106 Braunschweig

Fon +49 (0)531-391-5400
Fax +49 (0)531-391-5900
info@mpa.tu-bs.de
www.mpa.tu-bs.de

Norddeutsche LB Hannover
106 020 050 BLZ 250 500 00
Swift-Code: NOLADE 2H
USt.-ID-Nr. DE183500654
Steuer-Nr.: 14/201/22859
IBAN: DE58250500000106020050

Notified body (0761-CPD)
Le MPA Braunschweig est un organisme notifié et agréé pour des contrôles, supervisions, inspections et certifications en matière de la construction. Le MPA Braunschweig est accrédité en tant que laboratoire d'essai et d'étalonnage selon ISO/IEC 17025 et en tant qu'organisme d'inspection selon ISO/IEC 17020.

1. Echantillons :

Réception des échantillons : 11/05/2012

Prise d'échantillon : Par le demandeur

Désignation attribuée par le demandeur : Revêtement de sol "TexWalk"

Structure des éprouvettes (du haut en bas) :

Tissu avec un revêtement mat structuré en vinyle, couleur blanc, épaisseur 0,1 - 0,25 mm

Colle : solvant acrylique, épaisseur environ 80 µm

Masse surfacique totale (film et colle) environ 0,385 kg/m².

Aux fins de l'essai, les éprouvettes ont été collées sur une dalle en fibrociment conformément à la norme. (Indications du demandeur de l'essai).

En attendant les essais, les échantillons avaient été stockés sous un climat normal selon DIN 50 014 23/50-2.

2. Résultats de l'essai

2.1 Tableau 1 : Essai au panneau radiant selon DIN 4102 partie 14

Date de l'essai : 22/06/2012

	N° de l'éprouvette	1	2	3	Moyenne
1.1	Epaisseur [mm]	0,36	0,35	0,33	0,35
1.2	Masse surfacique [kg/m^2]	0,283	0,280	0,277	0,280
1.3	Distance maximale de propagation de flamme [cm]	6,0	8,0	7,0	7,0
1.4	Flux énergétique critique [W/cm^2]	1,1	1,1	1,1	1,1
1.5	Intégrale de l'atténuation lumineuse [% x min]	20	10	15	15

Observation : Une photo des éprouvettes après l'essai au feu est donnée dans l'annexe 1 du certificat d'essai

2.2 Tableau 2 : B2 – Essai selon DIN 4102 Partie 1 (exposition de la surface)

Date de l'essai : 02/07/2012

Temps écoulé à partir du début de l'essai :						
N° de l'éprouvette :		1	2	3	4	5
Inflammation :	[s]	1	1	1	1	1
Arrivée au jalon	[s]	--	--	--	--	--
Autoextinction des flammes	[s]	15	15	15	15	15
Hauteur maximale de la flamme	[cm]	3	3	3	3	3
Fin de l'incandescence résiduelle	[s]	--	--	--	--	--
Les flammes ont été éteintes		--	--	--	--	--
Production de fumées		Très faible				
Dégagement de particules enflammées	[s]	--	--	--	--	--

Observation : --

3. Evaluation

3.1 Tous les échantillons ont répondu aux exigences formulées dans les normes DIN 4102 partie 1 (mai 1998), paragraphe 6.2, quant à l'inflammabilité moyenne (classe B 2).

Sur aucun échantillon, il ne s'est produit une chute de particules (de gouttelettes) enflammées ou une inflammation du papier filtre.

3.2 Pendant l'essai selon DIN 4102 partie 14, tous les échantillons ont répondu aux exigences concernant l'inflammabilité difficile (classe B1) pour revêtements de sol formulées dans les normes DIN 4102 partie 1 (édition mai 1998), paragr. 6.1.

Le revêtement de sol essayé peut donc être classé difficilement inflammable (classe de réaction au feu B1) selon DIN 4102 partie (édition mai 1998).

4. Observations particulières

4.1 Le résultat de l'essai au feu ne vaut que pour le matériau de construction décrit sous la section 1. Associé à d'autres matériaux de construction (p. ex. à des couches de finition ou des produits de traitement anti-feu), son comportement au feu peut être influencé négativement au point que le classement susmentionné n'est plus valable. Le comportement au feu du matériau de construction combiné à d'autres matériaux doit être justifié séparément selon DIN 4102 partie 1.

4.2 La justification de la résistance aux intempéries n'a pas été fournie.

4.3 Ce certificat d'essai ne peut pas être utilisé comme certification officielle d'un classement de réaction au feu selon DIN 4102-1: 1998-05. Il sert de document permettant de demander un agrément.

Ce document est la version traduite du Certificat d'essai du 3 août 2012.

Le texte faisant foi est celui du Certificat d'essai rédigé en langue allemande.

Dr.-Ing. G. Blume
Responsable du laboratoire d'essai

p.o.
Empl. techn. B. Müller
Chargé d'affaire

Materialprüfanstalt f. d. Bauwesen
MPA
BS
3.1
Braunschweig

Braunschweig, le 03 août 2012

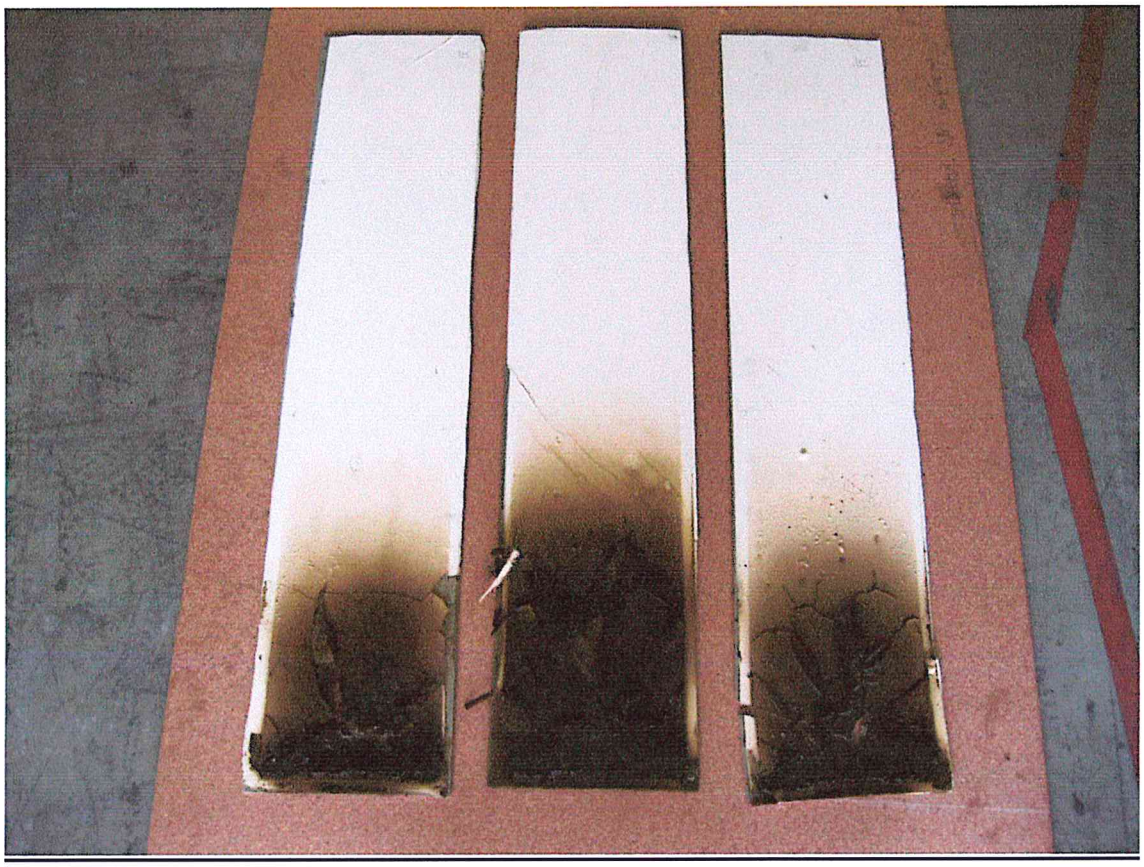

Figure 1: Eprouvettes après l'essai